

ORDRE DU JOUR DU 22 DÉCEMBRE 2015

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adoption du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations
5. Résolution d'adoption du *Règlement 2015-410 Établissant les taux de taxes, le coût des services et les conditions pour l'année 2016*
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 22 décembre 2015, à 19 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent : Frédéric Morissette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Josée Roy, adjointe administrative, agit à titre de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 7 décembre 2015, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution 2015-12-136

Résolution d'adoption du budget 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2016, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un budget triennal en immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2016
<u>REVENUS</u>	BUDGET
TAXES	504 608 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	19 364 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	48 350 \$
TRANSFERTS	253 472 \$

Conciliation à des fins fiscales

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	104 532 \$
AFFECTATIONS DE SURPLUS ACCUMULÉ	65 000 \$
	995 326 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	219 851 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	87 721 \$
TRANSPORT	166 670 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	216 883 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 376 \$
LOISIRS ET CULTURE	78 542 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	75 640 \$

Conciliation à des fins fiscales

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	128 393 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	10 000 \$
	995 326 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATION****ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**

DESCRIPTIONS	TAUX 2016
IMMOBILISATIONS	
Administration	(2 000) \$
Sécurité publique	(2 000) \$
Transport	(3 000) \$
Santé et Bien-être	(3 000) \$
	(10 000) \$
Affectations / aux activités de fonctionnement	10 000 \$
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

DESCRIPTIONS	2016
Mise aux normes des conduites du réseau d'égout municipal	900 000.00 \$
Politique Familiale et des Aînés	3 000.00 \$
Schéma de couverture de risques – mise aux normes	2 000.00 \$
Acquisition d'équipement	3 000.00 \$
Divers - autres	<u>2 000.00 \$</u>
Sous-total	910 000.00 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
DESCRIPTIONS	2017
Politique Familiale et des aînés	3 000.00 \$
Acquisition d'équipements - services	3 000.00 \$
Équipement de bureau	2 000.00 \$
Divers	<u>2 000.00 \$</u>
Sous-total	10 000.00 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
DESCRIPTIONS	2018
Politique Familiale et des aînés	3 000.00 \$
Amélioration des infrastructures	4 000.00 \$
Autres équipements	2 000.00 \$
Divers	<u>1 000.00 \$</u>
Sous-total	10 000.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2015-12-137

Résolution d'adoption du Règlement 2015-410 Établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour établir les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2015 avec dispense de lecture;

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil adopte le Règlement 2015-410 Établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2016.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

Note : Un résumé du règlement est fait par l'adjointe administrative, vous le trouverez à la fin du procès-verbal.

6. Période de questions

Aucune présence

7. Résolution 2015-12-138

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19 h 20.

Jean-Claude Milot, maire

Josée Roy, adjointe administrative